

# L'ECHO DE CORNILLON

## EDITO DU MAIRE

### Agression du second adjoint au maire.

Chacun d'entre vous a pris connaissance de l'agression subie par le second adjoint au maire, Yannis Rochas, le 04 juin 2025. Notre village a suscité l'intérêt de la presse qui, d'ailleurs, s'en ait fait l'écho de fort diverses manières dont certaines (le Dauphiné) malheureusement irrespectueuses des personnes et de leur famille impliquées dans l'évènement.

Nous tenons a condamné le geste insensé de notre concitoyen, geste inadmissible de violence à l'encontre de qui que ce soit et pour quelque raison que ce soit. La violence n'a jamais permis d'avancer dans le règlement des problèmes ni de faire valoir de quelconques arguments. Le geste est d'autant plus inacceptable qu'il a été porté sur un élu de terrain qui se dévoue pour la communauté et représente l'autorité de la République.

En conséquence, nous apportons tout notre soutien et notre amitié à Yannis Rochas et le remercions vivement de son action dans l'intérêt de la commune. Nous souhaitons également que chacun respecte et comprenne la décision de justice à l'encontre de l'agresseur.

Il est bon de rappeler que le Conseil municipal fonctionne en toute transparence pour ses actions et ses décisions et que la discussion est toujours possible dans un cadre respectueux et apaisé.

Toutes les décisions prises sont appréciées de diverses manières par chacun d'entre nous; c'est normal et c'est le lot dans toute collectivité territoriale qui fonctionne de manière démocratique et organisée.

Enfin, oralement ou par le biais des réseaux sociaux, le fait de faire circuler de fausses informations voire des calomnies peut pousser des personnes à accomplir des gestes inadmissibles qui peuvent être irréparables dans certaines circonstances. Dans ces cas-là, il y a des responsabilités partagées qui sont tout aussi répréhensibles!

Nous appelons, malgré le choc provoqué par cet évènement, à ce que la situation s'apaise rapidement et durablement et que chacun d'entre nous agisse pour permettre à notre communauté, qui se doit d'être solidaire, de retrouver sérénité collective et qualité de vie dans le respect de tous et des règles de vie en société.



## **Le Sénat a adopté mardi 1<sup>er</sup> avril la proposition de loi visant à supprimer l'obligation de transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

Modifié par l'Assemblée nationale en première lecture, après engagement de la procédure accélérée, le texte a été adopté en deuxième lecture, à l'identique, par le Sénat.

Ce qu'il faut retenir de cette loi :



**1. Elle abroge l'Article 1 de la loi du 3 août 2018 sur la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, qui prévoyait le transfert obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;**

- Elle vient modifier l'Article L5214-16 – Code général des collectivités territoriales sur les compétences exercées de plein droit par les communautés de communes. Les compétences eau et assainissement seront exercées de plein droit par la communauté de communes, dès lors que toutes les communes auront transférées celles-ci à la date de promulgation de la loi. **Il n'est donc pas possible de revenir sur les transferts déjà opérés ;**
- Elle vient compléter l'Article L5111-6 – Code général des collectivités territoriales afin **d'autoriser la création d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte en matière d'eau potable et d'assainissement ;**
- Elle **précise les possibilités et modalités pour une communauté de communes de déléguer ces compétences à un syndicat et à une commune qui en ferait la demande ;**

- Elle vient compléter l'Article L2224-7-6 du Code Général des collectivités territoriales permettant, à une commune qui assure la gestion des compétences eau et assainissement de réaliser des études sur la gestion de la ressource en eau et sur la sécurité des services, **avec un établissement public de coopération intercommunale** et les communes du bassin versant, ;
- **Elle abroge les points II, IV et V de l'Article 14 de la loi du 27 septembre 2019** dite loi engagement et proximité, sur le transfert obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026, sur la possibilité de dissoudre les syndicats inclus en totalité dans le périmètre de la CC et sur les conséquences pour les élus syndicaux ;
- **Elle abroge les points III et IV de l'Article 30 de la loi du 21 février 2022** dite loi sur la simplification de l'action publique qui prévoyait l'organisation d'un débat sur la tarification et les investissements, l'année précédant le transfert obligatoire, et tous les ans lors de la présentation du RPQS ;
- Elle prévoit **la présentation**, à chaque renouvellement général des conseils municipaux, du **compte rendu de la CDCI sur les enjeux relatifs à**



**La qualité et à la quantité de la ressource en eau. La CDCI devra se réunir dans les 6 mois du renouvellement des conseils municipaux et pourra faire des propositions**, non contraignantes, sur l'organisation territoriale des compétences eau et assainissement à l'échelle du département.

- Elle institue **la possibilité pour une commune dont le réseau d'adduction et d'eau potable connaît une rupture qualitative ou quantitative pour la première fois depuis 5 ans, de demander à une commune voisine dont les réserves sont supérieures aux besoins estimés, la mise à disposition gratuite**

d'eau potable. A charge pour la commune demandeuse d'en supporter le



transport, la commune donatrice étant exemptée de toute contribution sur l'eau.

Le samedi 24 mai 2025 de nombreux Cornillonais

ont répondu présents pour le nettoyage de printemps du village. Cette journée citoyenne devenue une bonne habitude est toujours une belle occasion de se rencontrer et de se rendre utile pour notre commune et notre cadre de vie.

Un grand merci à tous les participants. Nous vous donnons rendez-vous à l'automne prochain.

Nettoyage du Village

Journée Citoyenne

Nettoyage de printemps à Cornillon

« Ensemble nettoyons notre village »  
Le samedi 24 mai 2025

Au programme :

- Accueil café à la Mairie à 8h.
- Nettoyage, désherbage et fleurissement des rues du village.
- Repas partagé le midi (Venez avec vos gants, outils, balais... et joie de vivre.)

Contact : Jean-Louis Fornans  
06.73.44.73.58



## Décès de Roger Laurent.

Le conseil municipal ainsi que toute la commune ont eu la tristesse d'apprendre le décès de Roger Laurent survenu le 14 avril 2025 à l'âge de 84 ans.

Roger Laurent a été maire de Cornillon de 2008 à 2014.

Roger était un homme apprécié de tous les membres de notre communauté provençale.

Nous adressons à sa famille et à ses proches nos sincères condoléances et une amicale pensée à la mémoire de Roger.

## Disparition de Denis Brusset.

Nous avons appris avec tristesse le décès de Denis Brusset.

Nous adressons nos condoléances à sa famille et à ses proches, et toute notre amitié à Lucette, sa sœur.

## Formation aux premiers secours



Au printemps 2026 la Fédération Française de Cardiologie propose une journée de formation.

Cette formation d'initiation au massage cardiaque ainsi qu'à l'utilisation d'un défibrillateur se déroulera dans la salle de la mairie, elle abordera également la prévention et les facteurs de risques. Le coût de cette formation s'élèvera à 10 euros

pour les habitants de Cornillon qui seront intéressés (dons à l'association).

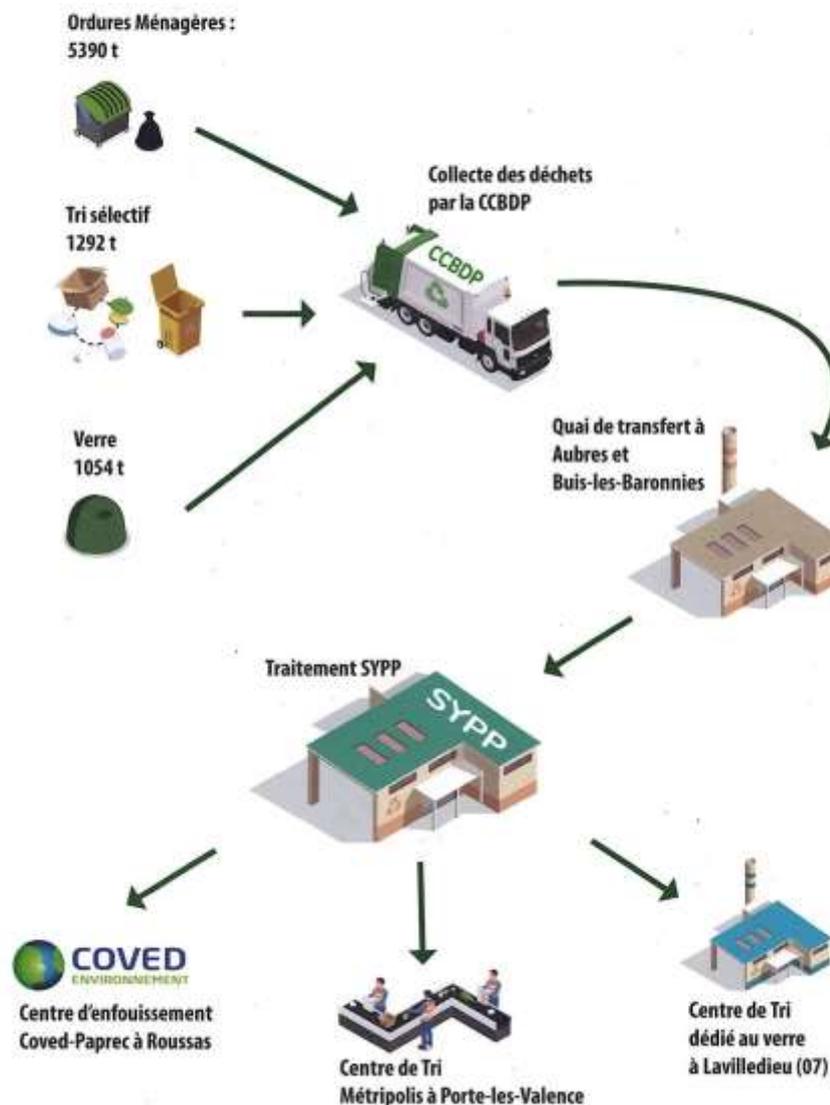
Pour plus de renseignements merci de vous adresser à la mairie.

Trois schémas pour mieux comprendre le coût du tri des ordures ménagères, et l'intérêt de le faire le plus correctement possible.

SPPGD - RAPPORT ANNUEL 2024

## INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT

## SCHEMAS DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS PAR LE SERVICE EN 2024



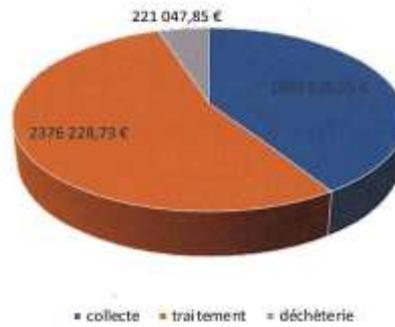
INDICATEURS FINANCIERS

> INDICATEURS FINANCIERS TTC 2024

DÉPENSES GLOBALES

Dépenses			Recettes		
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Collecte	traitement	déchèterie			
1 809 610,65 €	2 376 228,73€	221 047,85 €			
4 406 887,23 €			1 556 125,01 €	5 226 647,81 €	1 176 602,07 €

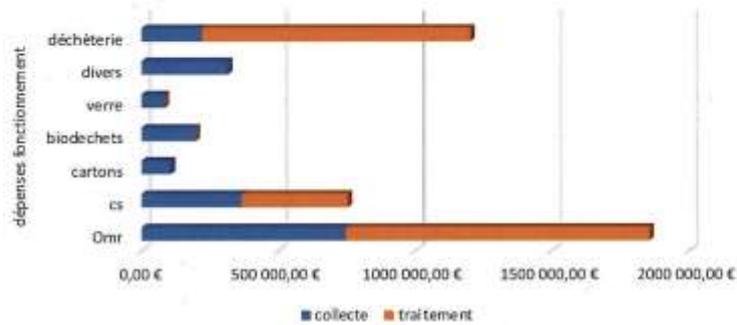
dépenses de fonctionnement



DÉPENSES PAR FLUX

	Dépenses fonctionnement						
	OMR	CS	Cartons	Biodéchets	Verre	Divers	Déchèterie
collecte	745 474,46 €	362 071,55 €	106 325,12 €	198 169,13 €	83 963,4 €	313 606,99 €	221 047,85 €
traitement	1 107 429,98 €	391 124,63 €		0,00 €	0,00 €		977 674,12 €

coût par flux



## INDICATEURS FINANCIERS

Flux de déchets		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables hors verre	Déchets déchèterie	Total 2024	Total 2023	Total 2022		
C H A R G E S	Fonctionnelles	Fonctionnelles	30 897,00 €	1 408,00 €	14 222,00 €	16 951,00 €	63 478,00 €	115 544,00 €	667 086,00 €	
		Communication	19 726,00 €	899,00 €	9 080,00 €	10 822,00 €	40 527,00 €	40 965,00 €	528,00 €	
		<b>Total fonctionnelles</b>	<b>50 623,00 €</b>	<b>2 307,00 €</b>	<b>23 302,00 €</b>	<b>27 773,00 €</b>	<b>104 005,00 €</b>	<b>156 509,00 €</b>	<b>313 018,00 €</b>	
	Techniques	Collecte et précollecte	975 354,00 €	99 222,00 €	567 320,00 €	241 747,00 €	1 883 643,00 €	2 121 168,00 €	1 945 079,00 €	
		Transfert / transport / Traitement	1 007 322,00 €	0,00 €	434 605,00 €	899 293,00 €	2 411 220,00 €	1 688 079,00 €	1 346 592,00 €	
		<b>Total techniques</b>	<b>2 052 676,00 €</b>	<b>99 222,00 €</b>	<b>1 001 925,00 €</b>	<b>1 141 040,00 €</b>	<b>4 294 863,00 €</b>	<b>3 809 247,00 €</b>	<b>3 291 671,00 €</b>	
	<b>Total charge</b>		<b>2 103 299,00 €</b>	<b>101 529,00 €</b>	<b>1 025 227,00 €</b>	<b>1 168 813,00 €</b>	<b>4 398 868,00 €</b>	<b>3 965 756,00 €</b>	<b>3 604 689,00 €</b>	
	P R O D U 	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	0,00 €	32 086,00 €	88 913,00 €	44 269,00 €	165 268,00 €	137 683,00 €	258 275,00 €
			Préstation à des Tiers	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres produits			7 077,00 €	0,00 €	0,00 €	3 033,00 €	10 110,00 €	9 060,00 €	0,00 €	
<b>Total industriels</b>		<b>7 077,00 €</b>	<b>32,086,00 €</b>	<b>88 913,00 €</b>	<b>47 302,00 €</b>	<b>175 378,00 €</b>	<b>146 743,00 €</b>	<b>258 275,00 €</b>		
Aides		Tous soutiens des sociétés agréées	1 601,00 €	12 102,00 €	314 725,00 €	11 906,00 €	340 334,00 €	282 025,00 €	330 909,00 €	
		Soutiens	Reprise des subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 754,00 €	4 471,00 €
			Subventions de fonctionnement	18 501,00 €	0,00 €	0,00 €	10 929,00 €	29 430,00 €	0,00 €	0,00 €
			<b>Total aides</b>	<b>20 102,00 €</b>	<b>12 102,00 €</b>	<b>314 725,00 €</b>	<b>22 835,00 €</b>	<b>369 764,00 €</b>	<b>284 779,00 €</b>	<b>335 380,00 €</b>
<b>Total produits</b>		<b>27 179,00 €</b>	<b>44 188,00 €</b>	<b>403 638,00 €</b>	<b>70 137,00 €</b>	<b>545 142,00 €</b>	<b>431 522,00 €</b>	<b>593 655,00 €</b>		
C O N T R I B U T I O N S		Contribution des usagers	TEOM	4 595 793,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 595 793,00 €	3 040 401,00 €	2 402 751,00 €
	REOM			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 424 682,00 €	1 180 823,00 €	
	Redevance Spéciale et facturation usagers		51 947,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	51 947,00 €	48 659,00 €	46 536,00 €	
	<b>Total contribution usagers</b>		<b>4 647 740,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 647 740,00 €</b>	<b>4 513 742,00 €</b>	<b>3 630 110,00 €</b>	
	Contribution des collectivités		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	10 185,00 €	
<b>Total contributions</b>		<b>4 647 740,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 647 740,00 €</b>	<b>4 513 742,00 €</b>	<b>3 630 110,00 €</b>		



**L'Association des Amis du Castrum de Cornillon-sur-l'Oule a organisé sa première fête médiévale qui s'est déroulée le samedi 12 juillet à Cornillon.**



Une conférence sur l'histoire du château et l'importance de Cornillon à l'époque médiévale, une démonstration de combat en armures, des jeux pour les enfants, des stands divers : coiffure, prise de photos en costumes,

produits locaux, é mouleur, forgeron et calligraphe nous ont replongés dans cette époque riche de notre histoire.

La buvette et la petite restauration ont été appréciées dans l'après-midi.

La journée s'est terminée par un repas médiéval.



# Le Comité des fêtes du Pas des Ondes

La récolte du tilleul



Des plus jeunes aux plus anciens  
Le même bonheur dans les yeux



Leslie Borsalino

Superbe animation musicale  
assurée par Céline Event



## Le 19 juillet l'association Ride l'Oule a fait son premier festival d'été au plan d'eau du Pas des Ondes



### Au programme acrobaties, plongeurs et musique





**Le conseil municipal et le comité des fêtes vous souhaitent un très bel été**